

---

Présidence : Suède

**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT  
(1333<sup>e</sup> séance plénière)**

1. Date : lundi 30 août 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 14 h 05

Clôture : 15 h 05

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : POINT FAIT PAR LA PRÉSIDENTE À PROPOS DE  
LA RÉUNION SUR LA MISE EN OEUVRE DES  
ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION  
HUMAINE

Présidente (annexe 1), Slovénie-Union européenne, France (annexe 2),  
Allemagne (annexe 3), Pologne, États-Unis d'Amérique (annexe 4),  
Royaume-Uni (annexe 5), Pays-Bas (également au nom de l'Albanie, de  
l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la  
Croatie, de Chypre, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis  
d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la  
Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du  
Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, du  
Monténégro, de la Norvège, de la Pologne, du Portugal, de la République  
tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de  
la Suède et de l'Ukraine) (annexe 6), Canada (annexe 7), Norvège (annexe 8),  
Bosnie-Herzégovine (annexe 9), Suisse (annexe 10), Fédération de Russie  
(annexe 11), Biélorussie

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 2 septembre 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



---

**1333<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1333 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE**

Chers collègues,

C'est avec un profond regret que nous devons conclure qu'il n'y a toujours pas de consensus sur la tenue de la plus grande conférence annuelle européenne consacrée aux droits de l'homme, la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Cette Réunion revêt une importance primordiale pour l'OSCE et constitue la principale manifestation annuelle organisée dans le domaine de la troisième dimension.

Nous étions tous déterminés à adopter l'ordre du jour de la Réunion au plus tard quatre mois avant qu'elle ne se tienne, mais nous avons poursuivi les débats jusqu'à maintenant, alors qu'il ne reste qu'un mois. Malheureusement, une délégation ne peut ou ne veut toujours pas se rallier au consensus. Elle a réaffirmé sa position selon laquelle il ne s'agissait pas pour elle de s'associer aux 56 autres délégations, mais pour ces 56 d'accepter au moins trois de ses conditions préalables, qui auraient toutes établi des précédents notables.

Nombre de délégations ont fait preuve de souplesse et accepté des concessions afin de satisfaire une très petite minorité. Mais poser des conditions sans cesse changeantes et exiger qu'elles soient satisfaites conformément à sa propre approche unilatérale pour accepter d'adopter des décisions, c'est prendre les autres en otage. Déplorer que toutes ses priorités ne recueillent pas le consensus et ne pas participer à la Réunion, c'est une chose. Je crois que beaucoup d'entre nous pourraient aisément penser à des sujets qui nous tiennent plus à cœur que la question à l'examen. Adopter la position selon laquelle, si on ne parvient pas à faire figurer à l'ordre du jour de la Réunion les sujets que l'on souhaite voir traités, personne d'autre ne devrait y participer, c'est tout autre chose.

Chers collègues,

Il est de notre responsabilité à tous de nous employer de bonne foi à permettre l'adoption des décisions en temps voulu afin de contribuer à faciliter la planification, les préparatifs et l'organisation de nos réunions et le travail de notre organisation. La Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine est organisée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et, pour ce faire, il a besoin de temps et de prévisibilité ainsi que d'orientations du Conseil permanent. La prévisibilité est aussi de la plus grande importance afin de permettre à la société civile de

planifier et d'organiser sa participation à la Réunion. S'il n'y a pas la volonté nécessaire, de nouvelles consultations seront vaines. Ce serait irresponsable à l'égard des 56 autres États participants, à l'égard des organisations de la société civile qui souhaitent nous demander des comptes et à l'égard du BIDDH en sa qualité d'organisateur.

Après avoir déployé tant d'efforts et en avoir consenti d'autres pendant ce qui aurait dû être l'intersession d'été, nous sommes donc profondément attristés par le fait qu'une délégation ne soit toujours pas prête ou disposée à s'associer au consensus et à permettre l'adoption trop longtemps différée de ces décisions afin que le Conseil permanent puisse fournir des orientations pour l'organisation de la Réunion de cette année.

Nous sommes tous d'accord que le respect des droits humains et des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit constitue la base du concept de sécurité globale de l'OSCE. La pandémie a encore exacerbé l'inquiétante tendance au recul de la démocratie et au déclin du respect des droits humains et de l'état de droit dans la région de l'OSCE. Cette année, nous célébrons également le trentième anniversaire du Document de Moscou de 1991, dans lequel nous avons déclaré « catégoriquement et irrévocablement » que « les engagements contractés dans le domaine de la dimension humaine sont un sujet de préoccupation directe et légitime pour tous les États participants et qu'ils ne relèvent pas exclusivement des affaires intérieures de l'État en cause. » Dans ce contexte, il est profondément préoccupant qu'une délégation ait bloqué le consensus sur les décisions relatives à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de cette année. Il est d'une importance primordiale de sauvegarder la troisième dimension, les travaux des institutions autonomes de l'OSCE et la capacité de cette dernière à continuer d'aider les États participants à mettre en œuvre les engagements auxquels ils ont souscrit dans le domaine des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit. Le respect de ces droits et de ces libertés constitue l'un des fondements de l'ordre international et il est une condition préalable pour une paix, une sécurité, une justice et une coopération durables en Europe et dans l'ensemble de la région de l'OSCE.

J'exprime une fois de plus mon regret devant le fait qu'après tous nos efforts et en dépit des principes et des engagements très clairs auxquels nous avons souscrit dans le cadre de l'OSCE, y compris un mandat ministériel, les trois projets de décisions relatifs à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine restent bloqués. Pour ceux qui prônent la nécessité d'une réforme de l'OSCE en général et de la dimension humaine en particulier, ils n'ont pas besoin de chercher plus loin.

Je regrette une fois de plus qu'il n'y ait pas de consensus sur les dates, l'ordre du jour et les thèmes de la deuxième partie de la Réunion de 2021 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Nous en avons informé le BIDDH. La Présidence réfléchira par conséquent à la voie à suivre pour la Réunion et reviendra vers vous en temps utile.

Merci.

Veillez noter que la présente déclaration sera annexée au journal de la séance de ce jour.



---

**1333<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1333 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE**

Madame la Présidente,

La France s'aligne sur la déclaration de l'Union européenne et souhaite réitérer tout son soutien à la présidence en exercice pour ses efforts inlassables en vue de faire adopter les trois décisions sur la Réunion annuelle de mise en œuvre des engagements de la dimension humaine (HDIM).

Nous regrettons vivement qu'aucun consensus n'ait pu être trouvé aujourd'hui sur ces projets de décision, malgré plusieurs mois de négociations intenses et l'esprit de compromis affiché par tous les États participants, à l'exception de la Russie, s'agissant du format et du contenu du HDIM.

Le HDIM est le principal événement de la dimension humaine de l'OSCE, et la plus grande réunion régionale consacrée aux droits de l'Homme. Elle contribue pleinement à l'approche globale de la sécurité promue par cette organisation. C'est dans cet esprit que nos chefs d'État ou de gouvernement, dans le document d'Helsinki, ont prévu la tenue chaque année à Varsovie d'une réunion visant à faire le bilan de la mise en œuvre des engagements de la dimension humaine. Il serait donc particulièrement regrettable que le HDIM ne puisse pas se tenir cette année, pour la deuxième année consécutive, alors que les conditions sont à présent réunies pour tenir cette conférence dans le respect des impératifs de sécurité sanitaire.

Nous réaffirmons que nous sommes prêts, aux côtés de nos partenaires, à soutenir aujourd'hui les trois projets de décisions proposés par la présidence suédoise et exhortons les autres États participants qui ne l'auraient pas encore fait à rejoindre le consensus, afin de donner le temps nécessaire au BIDDH pour organiser cette année le HDIM dans des conditions optimales et permettre une participation aussi large que possible des représentants de la société civile.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir joindre cette déclaration au journal de séance de la réunion de ce jour.

---

**1333<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1333 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE**

Madame la Présidente,

Je m'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais cependant, au nom du Gouvernement fédéral, ajouter ce qui suit :

L'Allemagne regrette profondément que nous ne soyons pas parvenus, une fois de plus aujourd'hui, à un accord sur les dates, les thèmes et l'ordre du jour de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de cette année.

Cette Réunion est la principale conférence organisée dans le domaine de la troisième dimension de la sécurité de l'OSCE. Elle est convoquée chaque année en vertu d'une décision des chefs d'État ou de gouvernement. Nous sommes tous liés par cette décision. La conférence est une enceinte importante pour identifier les déficits en matière de respect des droits humains dans l'espace de l'OSCE et éliminer ces déficits. L'année dernière, la Réunion n'a pas pu avoir lieu en raison de la situation liée à la Covid. Il serait d'autant plus important de tenir la Réunion de cette année alors même que l'on assiste à une érosion massive des droits de participation politique dans quelques États participants.

À notre connaissance, c'est aujourd'hui que prend fin la période au cours de laquelle le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) aurait pu réserver le lieu de la conférence aux dates indiquées dans le projet de décision correspondant. La Réunion ne pourra donc probablement pas avoir lieu fin septembre. Le personnel du BIDDH avait pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'elle puisse se tenir. Je saisis cette occasion pour remercier expressément le BIDDH de ces efforts.

Madame la Présidente,

La Présidence suédoise a fait tout ce qui était en son pouvoir pour dégager un consensus entre les États participants sur les trois projets de décisions. Je vous remercie, ainsi que votre délégation et votre Gouvernement, des efforts que vous avez déployés inlassablement depuis le début de votre Présidence et même durant la pause estivale qui a été écourtée.

Chers collègues,

Nous sommes tous ici des diplomates. Notre métier est de négocier afin de trouver ensemble des solutions.

Ces quelques derniers mois, la très grande majorité des États participants se sont déclarés prêts à négocier et à faire des compromis. Mais une délégation, celle de la Fédération de Russie, continue de demander avec insistance qu'il soit satisfait à ses exigences maximalistes et les a même accrues ou regroupées à plusieurs reprises, ce qui n'est pas conforme à l'esprit dans lequel se mènent des négociations. Menées de bonne foi – dans le but de parvenir à un accord – elles présupposent une volonté de toutes les parties prenantes de trouver des compromis.

Il est difficile de comprendre pourquoi la Fédération de Russie accepte sans problème que les principales conférences dans les première et deuxième dimensions, à savoir la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et le Forum économique et environnemental, soient organisées selon un format mixte présentiel-distanciel, mais tient absolument à ce que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine soit présente. Si nous voulons donner à la société civile le plus de possibilités de participer à la Réunion, un format hybride semble être la solution la plus indiquée à un moment où il est impossible de prédire l'évolution de l'épidémie de Covid et de ses variants. Nous sommes cependant tous, y compris la Pologne, pays hôte du BIDDH, et le BIDDH lui-même, prêts à accéder à cette exigence. Je saisis cette occasion pour en remercier explicitement nos collègues polonais. Nous savons tous, compte tenu de nos législations nationales sur la pandémie, que c'est n'est pas une tâche aisée.

Chers collègues,

Les innombrables cycles de négociations à différents niveaux ont toutefois montré clairement que les exigences maximalistes de la Russie, considérées dans leur intégralité, ne peuvent pas faire l'objet d'un consensus. Les autres États participants ont déjà fait d'importantes concessions ces derniers mois. Il est grand temps que la Fédération de Russie revienne sur sa position. Ce n'est pas seulement en vertu de la décision prise à Helsinki que nous sommes tous obligés de tenir une Réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Nous le devons aussi aux citoyens de nos États, pour la sécurité desquels nous avons pris des engagements dans le cadre de l'OSCE.

Je vous prie de bien vouloir inclure la présente déclaration dans le journal de la séance de ce jour. Merci beaucoup.

**1333<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1333 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION  
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Merci, Madame la Présidente.

La Présidence a travaillé sans relâche et de façon créative pendant de nombreux mois avec toute une série d'États participants afin d'obtenir un consensus sur les décisions procédurales relatives à la Réunion de 2021 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Ma délégation et de nombreuses autres ont fait preuve d'une souplesse de principe, et nous apprécions beaucoup tous les efforts déployés par la Présidence ces huit derniers mois.

Aujourd'hui, cette dernière a clairement indiqué qu'elle regrettait le fait qu'un État participant - et nous savons tous qu'il s'agit de la Fédération de Russie – reste le seul à s'opposer à la volonté politique des 56 autres États participants que la Réunion de 2021 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tienne, comme prévu théoriquement, à partir du 27 septembre. Qui plus est, seule la Russie fait obstacle au mandat que les chefs d'État ou de gouvernement réunis à Helsinki en 1992 nous ont confié et à la tâche ministérielle subséquente de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine chaque année. Cette Réunion n'est pas facultative.

Pourquoi la Russie continue-t-elle de de s'opposer à un examen approfondi de la mise en œuvre par les États participants des engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre de l'OSCE dans le domaine des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit ? Les formulations des décisions élaborées par la Présidence, que tous les États participants excepté la Russie sont disposés à accepter dès maintenant, offriraient amplement l'occasion de procéder à un examen approfondi des performances de tous les États participants, y compris celles de mon propre pays. Et je souligne que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine – une marque de fabrique de l'OSCE – offre une plate-forme de discussion sans pareil non seulement entre les États participants mais aussi avec la société civile, dont nos dirigeants ont réaffirmé à plusieurs reprises le rôle important.

Pourquoi la Russie cherche-t-elle à éviter un tel examen ? Pourquoi tente-t-elle de faire obstacle à l'examen de son bilan en matière de mise en œuvre ? La Russie craint-elle de ne pas avoir de réponse crédible ?



Persister à faire obstacle à la Réunion de 2021 tant qu'il ne sera pas satisfait à ses exigences unilatérales n'est pas le comportement attendu d'un État participant responsable. Tous les autres États participants sont prêts à aller de l'avant. Il est temps pour la Russie d'en faire de même.

Je vous remercie, Madame la Présidente et je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

---

**1333<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1333 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Madame la Présidente,

Lors de la séance spéciale du Conseil permanent tenue le 20 août, nous avons regretté qu'une délégation continue de bloquer le consensus sur les décisions relatives à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine (la Réunion) de 2021. Nous avons exhorté cette délégation à se joindre au consensus afin que nous puissions tenir une Réunion d'une réelle utilité à partir du 27 septembre. Dix jours plus tard, il est regrettable que la même délégation - la Fédération de Russie - continue de bloquer le consensus.

Madame la Présidente,

Nous nous sommes tous engagés dans de longues négociations sur ces décisions, et de nombreux États participants, dont le Royaume-Uni, ont fait des concessions importantes pour nous aider à parvenir à un consensus. Beaucoup d'entre nous ont accepté, à contrecœur, la suppression de thèmes qu'ils auraient aimé voir figurer à l'ordre du jour de la Réunion. Le Royaume-Uni, par exemple, a voulu donner la priorité à un thème spécial, les élections démocratiques, qui méritait une attention particulière cette année étant donné les défis qui se posent actuellement à la démocratie dans l'espace de l'OSCE. D'autres délégations avaient des préférences reflétant leurs priorités nationales. Nous avons écouté attentivement toutes les propositions et les avons commentées avec respect.

Après de nombreux mois de discussions, la Présidence a finalement proposé l'ensemble actuel de textes, considérant qu'il s'agissait du meilleur moyen de parvenir à un consensus. Ces textes constituent un compromis juste et raisonnable qui s'inspire largement des précédents et des formulations des années précédentes. Le Royaume-Uni s'est associé aux autres États participants pour confirmer que nous pouvons les accepter.

Madame la Présidente,

La prise de décision par consensus exige des compromis. Aucun pays ne devrait prendre les autres en otage en exigeant que ses priorités, ou ses formulations spécifiques, l'emportent sur les opinions de tous les autres. Or, c'est ce que nous constatons avec l'approche adoptée actuellement par la délégation russe. Il s'agit d'une approche qui va à

l'encontre de notre objectif commun qui est d'utiliser l'OSCE comme moyen de renforcer la compréhension et la confiance mutuelles.

Nous demandons à la délégation russe de se rallier aujourd'hui au consensus sur les projets de décisions.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.

---

**1333<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1333 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NÉERLANDAISE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE  
L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE, DE LA BULGARIE, DU CANADA,  
DE LA CROATIE, DE CHYPRE, DU DANEMARK, DE L'ESPAGNE,  
DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE,  
DE LA FRANCE, DE LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE,  
DE L'IRLANDE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE,  
DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU  
NORD, DE MALTE, DE LA MOLDAVIE, DU MONTÉNÉGRO, DE LA  
NORVÈGE, DE LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE  
TCHÈQUE, DE LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA  
SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE  
ET DE L'UKRAINE)**

Merci, Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres, de l'Albanie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Géorgie, de l'Islande, de la Moldavie, du Monténégro, de la Macédoine du Nord, de la Norvège, du Royaume-Uni et de l'Ukraine.

Madame la Présidente,

Nous regrettons profondément qu'aucun consensus ne se soit dégagé sur les trois décisions de procédure concernant la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine (ci-après la Réunion) de cette année.

Nous félicitons la Présidence suédoise pour les efforts inlassables qu'elle a déployés au cours des longues consultations, ouvertes à tous, qui se sont tenues pour trouver des accommodements raisonnables aux positions divergentes. Les propositions révisées présentées par la Présidence montrent qu'un bon et juste équilibre a été ménagé entre les différentes positions exprimées par les États participants. Nous sommes prêts à soutenir ces propositions.

Depuis le début de cette année, nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts pour parvenir à un consensus sur les décisions de procédure concernant la Réunion. Tout au long des négociations, nous avons été constructifs et flexibles et nous avons fait des concessions importantes pour faciliter l'accord. Par nature, la diplomatie multilatérale est faite de compromis. Nous regrettons profondément que la flexibilité, l'esprit constructif et la bonne foi dont nous avons fait preuve n'aient pas été réciproques de la part de la Fédération de Russie.

La Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine est l'événement le plus important consacré aux droits de l'homme dans la région. Les chefs d'État ou de gouvernement de l'OSCE ont donné un mandat clair pour organiser une réunion de ce type chaque année. L'examen des engagements de l'OSCE concernant la dimension humaine dans le cadre d'un dialogue ouvert et authentique avec les organisations de la société civile de toute la région est un élément important pour que les États participants puissent être tenus responsables devant leurs citoyens.

La Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine est la responsabilité commune de tous les États participants. En ce qui nous concerne, nous avons fait tout notre possible pour parvenir à un consensus. Or la Fédération de Russie se soustrait systématiquement à ses responsabilités. Il s'agit d'une situation inacceptable, et nous demandons instamment à cette délégation de revoir sa position et de se rallier enfin au consensus sur les trois décisions d'aujourd'hui.

Chers collègues,

Je tiens à informer toutes les délégations que la présente déclaration est ouverte à d'autres alignements jusqu'à la fin de la journée.

Madame la Présidente, je souhaiterais que cette déclaration soit jointe au journal de ce jour.

**1333<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1333 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE**

Madame la Présidente,

Nous devons bien comprendre la situation actuelle. Ce matin, au Comité préparatoire, la Fédération de Russie a bloqué les trois décisions du Conseil permanent relatives à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine telles qu'énoncées dans la Décision n° 476 du Conseil. Ces décisions bénéficiaient du soutien de presque tous les États participants. La délégation russe a essayé et continuera d'essayer de déformer la perception que l'on a de cette Réunion, mais il n'y a aucun doute sur ce qui s'est passé. C'est la Russie qui refuse de s'associer au consensus et il n'est absolument pas crédible d'y voir autre chose qu'un blocage de ces décisions par la Russie. C'est profondément décevant et prouve une nouvelle fois que nous sommes confrontés à d'importants défis à l'OSCE, où le principe du consensus a été transformé à ce point en une arme. Lorsque la Conférence sur la sécurité et la coopération, le précurseur de l'OSCE, a été créée et que le principe du consensus a été établi, l'intention des États participants n'était assurément pas qu'il soit utilisé de cette façon par une délégation pour refuser d'accorder son soutien à une décision jusqu'à ce qu'il soit satisfait à l'ensemble de ses exigences. Le consensus, ce n'est pas cela, l'usage qui en est fait ne constitue pas une façon viable d'avancer, et son utilisation persistante comme une arme représente un risque énorme pour l'efficacité de l'Organisation.

Madame la Présidente,

Comme nous l'avons déclaré précédemment, les engagements auxquels nous avons souscrit lors du Sommet de Helsinki en 1992 sont sans équivoque. La Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra chaque année au cours de laquelle il n'y a pas de conférence d'examen. Étant donné qu'il n'y a pas de conférence d'examen cette année, nos engagements sont clairs : la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine doit avoir lieu. L'année dernière, face aux circonstances extraordinaires liées à la pandémie, nous avons décidé par consensus de ne pas tenir la Réunion. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Des efforts considérables ont été déployés de bonne foi par la Présidente en exercice et par la majorité des États participants, dont le mien, pour parvenir à un consensus sur ces décisions. À ce stade, les négociations en la matière se poursuivent depuis presque six mois. La Russie a opposé à ces efforts déployés de bonne foi une liste d'exigences toujours plus longue et évoluant sans cesse en faisant preuve

d'intransigeance et d'une incapacité à accepter des compromis ainsi qu'à agir avec une même bonne foi. Malgré les concessions et accommodements consentis par tous les autres États participants, la Russie continue de poser de nouvelles exigences et a très clairement indiqué qu'elle considérait que ses intérêts étroits étaient plus importants que notre attachement collectif à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.

Madame la Présidente et chers collègues représentants,

Nous devons honorer nos engagements pris au Sommet de Helsinki de tenir une Réunion annuelle. Il est clairement énoncé dans le Document de Helsinki 1992 et la Décision n° 476 du Conseil permanent qu'il est de la responsabilité du BIDH d'organiser la Réunion. La Décision n° 476 présuppose la bonne foi ; les États participants n'y ont pas prévu de processus pour résoudre des situations dans lesquelles un État refuse de s'associer au consensus. Ne pas tenir la Réunion irait clairement à l'encontre des objectifs de l'OSCE et des engagements politiques pris par les dirigeants des États participants. Le fait qu'un de ces États bloque les décisions relatives à la Réunion simplement parce qu'il essaye d'arracher une concession de plus aux autres États participants est injustifiable.

Le blocage par la Russie de ces décisions du Conseil permanent dans l'intention, il y a tout lieu de le penser, d'empêcher la tenue de la Réunion constitue une violation de nos engagements, enfreint directement une décision prise lors d'un sommet et représente une violation grave de notre acquis.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, et vous demandons de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

---

**1333<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1333 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE**

Merci, Madame la Présidente.

La Norvège souscrit pleinement à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur des Pays-Bas, et je souhaite ajouter quelques observations.

Permettez-moi tout d'abord de m'associer à d'autres intervenants pour remercier une nouvelle fois la Présidence suédoise de ses efforts inlassables, de son approche constructive et, surtout, de sa patience pour tenter d'obtenir un consensus à propos de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Je tiens aussi à remercier le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ainsi que la Pologne, son pays hôte, pour leurs inlassables efforts de planification. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus.

La Présidence et de nombreux États participants, dont le mien, se sont employés activement à trouver un terrain d'entente et se sont montrés disposés à faire des concessions dans la recherche d'un compromis. Nous sommes prêts depuis longtemps à approuver les trois décisions, même si des parties du texte du projet de décision sont assez éloignées de nos préférences. Mais, dans une organisation fondée sur le consensus, aucun de ses États participants ne peut s'attendre à ce que toutes ses priorités soient remplies.

Un État bloque cette année la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Affirmer le contraire constitue tout simplement un manque de respect à l'égard des collègues qui ont participé de bonne foi aux discussions menées depuis tant de temps.

Ce n'est pas la première fois cette année que les travaux d'un grand nombre d'États participants et de l'ensemble de notre organisation ont été entravés en raison d'intérêts unilatéraux. Cette réticence à accepter des compromis doit cesser.

La Norvège ne peut s'arrêter et ne s'arrêtera pas d'essayer de trouver un terrain d'entente. La délégation norvégienne est disposée à participer à tout dialogue constructif sur des questions sensibles et continuera d'œuvrer dans le meilleur intérêt de l'OSCE et de l'ensemble de ses États participants. Nous attendons de tous les autres États participants qu'ils fassent de même.



Je demande que la présente intervention soit annexée au journal de la séance de ce jour.

Merci.



---

**1333<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1333 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Madame la Présidente,

La Bosnie-Herzégovine regrette profondément qu'aucun consensus ne se soit dégagé au sujet de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de cette année.

Nous félicitons la Présidence suédoise pour ses efforts inlassables et pour ses consultations constructives mais aussi réactives visant à parvenir à un consensus sur les décisions nécessaires pour tenir la Réunion en 2021. Le fait que les consultations aient été si réactives a abouti aux dernières propositions, qui montrent qu'un bon équilibre a été ménagé entre les différentes positions des États participants.

La Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine est le plus grand événement dans le domaine des droits de l'homme dans l'espace de l'OSCE. Elle permet d'évaluer les engagements concernant la dimension humaine dans le cadre d'un dialogue ouvert avec les organisations de la société civile de toutes nos régions. S'il s'avère impossible de parvenir à un consensus sur la Réunion cette année, nous espérons sincèrement que la Présidence trouvera d'autres moyens de compenser la perte du dialogue.

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

**1333<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1333 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUISSE**

Madame la Présidente,

En 1992, à Helsinki, nos chefs d'État nous ont confié le mandat clair d'organiser une réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine chaque année au cours de laquelle il n'y a pas de conférence d'examen. Nous avons pour obligation d'appliquer cette décision. De plus, évaluer l'état de la mise en œuvre de nos engagements communs dans le domaine de la dimension humaine du point de vue des gouvernements comme de la société civile est indispensable. Nous le devons à nos citoyens. C'est la raison pour laquelle la Suisse a insisté pour que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tienne l'année dernière. En 2020, la Réunion n'a pas eu lieu en raison des circonstances sans précédent, extraordinaires et imprévisibles liées à la pandémie de Covid-19. Il est donc d'autant plus important que nous parvenions à un consensus sur la tenue de la Réunion cette année.

Nous saluons le rôle moteur joué par la Présidence suédoise et les efforts qu'elle a déployé pour trouver un compromis et un consensus sur les décisions procédurales relatives à la Réunion. Nous débattons de ces questions depuis de nombreux mois dans le cadre de consultations ouvertes et inclusives menées par la Présidence. La plupart des États participants ont fait preuve de souplesse et accepté des concessions parfois difficiles afin de satisfaire des exigences spécifiques.

Comme nous le savons tous, le fonctionnement de l'Organisation repose sur le consensus. Cela présuppose que tous les États participants fassent preuve de volonté politique et soient disposés à accepter des compromis. En l'absence de ces éléments, l'OSCE ne peut pas fonctionner. En ne s'associant pas au consensus malgré tous les efforts déployés ces derniers mois et malgré la volonté manifeste de faire des compromis, les délégations risquent d'affaiblir l'Organisation de façons qui dépassent la question qui est en jeu ici. Nous demandons donc aux délégations qui ne se sont pas encore associées au consensus d'accorder la priorité à notre intérêt commun et de s'associer au consensus sans plus tarder.

Madame la Présidente,

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.

Merci.

---

Journal n° 1333 du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Présidente,

La Russie considère que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine est le principal événement de l'année dans le domaine de la dimension humaine de l'OSCE. On peut dès lors se demander, à la lumière des accusations portées contre elle, si ce ne sont pas en fait leurs auteurs qui cherchent, sous un prétexte fallacieux, à supprimer cet important forum de notre Organisation sur les droits de l'homme.

L'absence de compromis souligne l'impérieuse nécessité de réformer la troisième « corbeille ». Le fait même qu'il existe un désaccord sur la manière dont nos engagements doivent être interprétés témoigne de manière éloquentes de la nécessité d'une telle réforme, attendue de longue date.

Les interprétations arbitraires de la Décision n° 476 du Conseil permanent sont inacceptables. Nous avons bien entendu les arguments de certains pays, y compris la Présidence, mais nous avons l'impression qu'ils déforment délibérément le sens de ce qui est énoncé dans ce document. Permettez-nous de vous rafraîchir la mémoire. Le paragraphe 11 de la section I de la décision susmentionnée indique ce qui suit :

« La présidence organisera un débat au sein du Conseil permanent dans les deux semaines après la réunion afin d'examiner de façon plus approfondie les suites à lui donner. Le directeur du BIDDH [Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme] présentera un rapport sur la réunion. Cette séance du Conseil permanent fournira des indications supplémentaires sur les suites à donner aux résultats de la réunion et aux recommandations qui y ont été formulées, notamment en prévision des préparatifs de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE. Le Conseil permanent suggérera également des thèmes pour les trois prochaines réunions supplémentaires sur la dimension humaine, thèmes qui devront être décidés avant le 1<sup>er</sup> février. »

Le paragraphe 12 se lit comme suit:

« En janvier, le directeur du BIDDH soumettra au Conseil permanent des propositions pour les thèmes spécifiques à préparer en vue des débats au cours des séances de

travail III à VIII de la deuxième partie de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Ces propositions tiendront compte des résultats de la réunion précédente du Conseil ministériel de l'OSCE et de la réunion du Conseil permanent évoquée dans le paragraphe 11 ci-dessus. Ces propositions seront présentées à la suite de consultations avec la présidence et, le cas échéant, avec les chefs des institutions de l'OSCE. Le Conseil permanent prendra une décision en ce qui concerne les thèmes retenus pour le 1<sup>er</sup> février. Avant cette date, il décidera également de la date de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. La présidence chargera alors le directeur du BIDDH et, le cas échéant, les chefs des autres institutions de l'OSCE des travaux préparatoires nécessaires en vue de faciliter un débat orienté vers des objectifs précis à la réunion. »

En outre, le paragraphe 1 de la section III indique que :

« Le 15 février au plus tard, la présidence distribuera un calendrier annuel général de toutes les manifestations de l'OSCE concernant la dimension humaine, notamment les réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, les réunions supplémentaires sur la dimension humaine, le séminaire sur la dimension humaine et d'autres réunions pertinentes, afin de faciliter la planification et la participation des États participants, des institutions et des structures hors siège de l'OSCE, d'autres organisations internationales et des ONG. »

À cet égard, on peut légitimement se demander si ce n'est pas là « l'ensemble » des manifestations dont l'absence continue d'être évoquée par certains. On peut se demander aussi pourquoi la Présidence n'a pas pleinement mis en œuvre les dispositions de la Décision n° 476.

Nous prions tous les États participants, y compris la future Présidence polonaise, de respecter l'esprit et la lettre de nos engagements, ce qui contribuerait également à nous rapprocher d'un compromis.

En outre, nous considérons qu'il est inacceptable de minimiser l'importance de la réunion, notamment en tentant de la mener dans un format en ligne. Depuis de nombreuses années, la pratique montre que son ampleur, le nombre de participants et son importance rendent la présence physique impérative. Nous demandons instamment à nos collègues de tenir compte de ces réalités et de ne pas déformer les arguments de la Russie.

Il en va de même pour le contenu. Les références à de « nombreuses concessions » qui auraient été faites à la Russie en ce qui concerne l'ordre du jour de la réunion ne résistent pas aux critiques. Pensez-vous vraiment sérieusement que, par exemple, la sauvegarde des droits économiques et sociaux pendant la pandémie est une question qui ne préoccupe que notre pays ? Pourquoi ne pas en parler avec les gens de la rue des villes des États participants de l'OSCE ? Il serait intéressant d'entendre ce qu'ils vous répondent. D'ailleurs, le thème des élections démocratiques reste à l'ordre du jour : il est abordé immédiatement après la séance d'ouverture.

Il est significatif que l'ordre du jour de la Réunion soit composé, pour l'essentiel, de thèmes qui reflètent très peu les véritables aspirations du grand public dans l'espace de l'OSCE. Nous les avons signalés à maintes reprises au cours des nombreuses consultations, mais nous avons finalement décidé de faire preuve d'accommodement.

Cependant, la Russie a insisté et continue d'insister pour que l'ordre du jour de la Réunion et, en fait, la dimension humaine dans son ensemble, comprenne en majorité des thèmes vraiment pertinents, dont l'un est sans aucun doute la lutte contre le néonazisme. La Russie n'est pas la seule à considérer qu'il s'agit d'une question brûlante.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lui-même, M. António Guterres, a déclaré à l'ouverture de la quarante-sixième session du Conseil des droits de l'homme en février de cette année que : « Nous devons également intensifier la lutte contre la résurgence du néonazisme, de la suprématie blanche et du terrorisme à motivation raciale et ethnique. ... Les mouvements de suprémacistes blancs et les mouvements néonazis sont plus qu'une menace terroriste intérieure. Ils sont en train de devenir une menace transnationale. »

Pensez également aux remarques du Secrétaire d'État américain, M. Antony Blinken, concernant la croix gammée qui a été gravée il y a quelques semaines sur le mur d'un ascenseur situé à côté du bureau de l'Envoyé spécial du Département d'État américain chargé de surveiller et de combattre l'antisémitisme. De même, la Chancelière allemande, M<sup>me</sup> Angela Merkel, a déclaré ouvertement que les néo-nazis devaient être combattus « sans tabous ».

Des engagements clairs ont été pris à cet égard à l'OSCE, ainsi que plusieurs déclarations conjointes d'États participants, dont certaines ont été adoptées au niveau ministériel.

Dans ce contexte, les tentatives obstinées de certains pays d'empêcher qu'une question aussi pressante soit débattue à l'OSCE semblent étranges, pour dire les choses avec modération. Ces pays comprennent-ils vraiment les conséquences catastrophiques que pourrait avoir une telle attitude, qui est contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final de Helsinki ? C'est encore plus vrai en ce qui concerne la volonté de faire tomber dans l'oubli les verdicts du Tribunal de Nuremberg.

Dès lors, comme nous l'avons déjà déclaré lors des réunions du Comité préparatoire, la responsabilité de la non-tenu de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine pour des raisons de fond incombe entièrement aux États qui camouflent la glorification du nazisme et ne sont même pas disposés à s'attaquer au phénomène honteux que ce mouvement incarne. Elle incombe également à la Présidence suédoise, qui n'a pas fait suffisamment d'efforts pour trouver des compromis viables.

Cela étant, nous gardons bon espoir que la raison l'emportera sur l'opportunisme politique de ces États. Nous les exhortons une nouvelle fois à cesser de bloquer l'intégration de la question du néo-nazisme dans l'ordre du jour de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, ce qui revient à bloquer totalement son déroulement. La partie russe est prête à continuer de travailler de manière constructive pour parvenir à un consensus sur l'ensemble des décisions.

Nous demandons que cette déclaration soit jointe au journal de la séance spéciale du Conseil permanent d'aujourd'hui.

Merci de votre attention.